

**Votez et faites voter FO  
par vos collègues  
pour nous permettre  
de poursuivre notre travail  
dans toutes les  
commissions paritaires  
de la branche où nous  
défendons VOS intérêts !**

Notre organisation syndicale est la seule à être spécifiquement dédiée aux métiers de la pharmacie : c'est un avantage unique dans la branche.

Le sérieux et la compétence de nos militants sont reconnus par nos adhérents (qui font de nous le syndicat majoritaire en officine) et par nos interlocuteurs.

**En décembre 2012 :  
VOTEZ FO !**

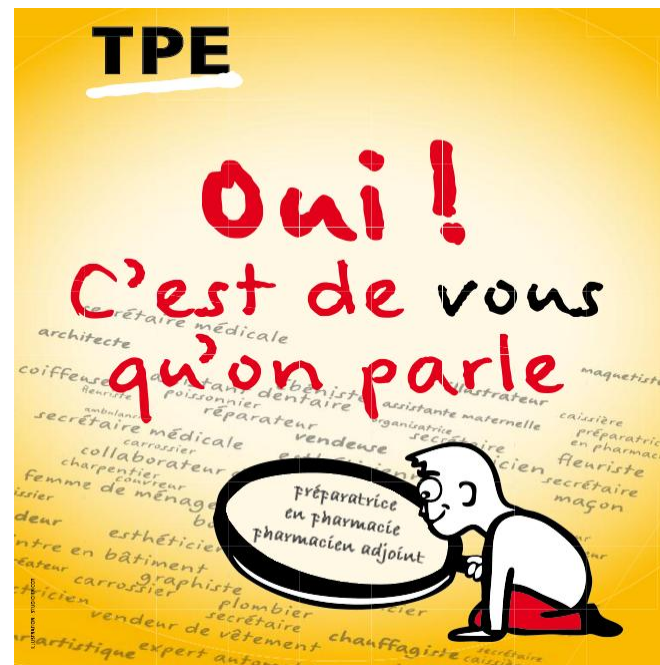


[www.votezfo pharmacie2012.org](http://www.votezfo pharmacie2012.org)

<p><b>Nous sommes présents partout où votre voix doit être entendue</b></p>
<p><b>Commission Paritaire Nationale</b> Cette Commission réunit l'ensemble des partenaires sociaux, employeurs et salariés, afin d'élaborer, dans le cadre de la négociation collective, les textes qui constituent la Convention Collective Nationale (CCN) de la Pharmacie d'Officine, applicable à l'ensemble des pharmacies d'officine.</p>
<p><b>CPNEFP (Commission Nationale Paritaire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)</b> Composée de représentants patronaux et de représentants des organisations syndicales de salariés, la CPNEFP est définie la politique de la branche professionnelle en matière d'emploi et de formation professionnelle.</p>
<p><b>OPCA-PL (Organisme Paritaire de Collecte Agréé pour les Professions Libérales)</b> Cet organisme est chargé de financer les actions de formation (initiale et continue) définies par la branche professionnelle.</p>
<p><b>Prévoyance</b> La prévoyance est un élément essentiel de la CCN de la Pharmacie d'Officine. Des comités paritaires de gestion sont chargés de contrôler les comptes des régimes et de proposer aux partenaires sociaux les modifications et améliorations pertinentes.</p>
<p><b>20ème CPC (Commission Paritaire Consultative)</b> Cette Commission, placée sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale, est chargée de la création ou de la rénovation des diplômes de l'Enseignement Technique du secteur sanitaire et social.</p>
<p><b>Commission des Préparateurs en Pharmacie</b> Cette commission, placée sous l'autorité du Ministère de la Santé, comprend des représentants du Ministère de l'Education Nationale, de la Direction Générale de la Santé, des organisations syndicales patronales, du Conseil de l'Ordre et des organisations syndicales de salariés.</p>

**Salariés  
de la Pharmacie d'Officine**

**CECI VOUS  
CONCERNE !**



**VOS  
INTERETS  
SONT EN JEU !**

**Fin 2012,  
vous aurez à VOTER  
pour l'organisation syndicale  
de votre choix.**

La loi du 20 août 2008 impose de mesurer la représentativité des syndicats professionnels.

Dans les très petites entreprises, ce sera sous la forme d'une élection nationale sur sigle (par exemple : FO).

**COMMENT ?**

Au plan national, chaque salarié de la pharmacie votera pour le syndicat de son choix et non pas pour un candidat

**POURQUOI ?**

La loi du 20 août 2008 impose de mesurer la représentativité des syndicats, y compris dans les très petites entreprises

**LES ENJEUX**

Permettre à FO, syndicat majoritaire dans l'Officine de continuer à négocier POUR VOUS !

**POUR VOUS,**

**CE QUI NOUS MOTIVE :**

- Notre attachement aux droits des salariés
- La défense des droits acquis
- La création de nouveaux droits : faire évoluer la Convention Collective
- Votre écoute et votre information

**POUR VOUS,**

**CE QUE NOUS OBTENONS :**

- Amélioration importante des garanties prévoyance (cadres : 04/2010 ; non-cadres : 01/2011)
- Création du CQP dermocosmétique (2008)
- Accord sur les classifications et nouveaux coefficients (2008)
- Accord de salaires (01/2012)

**POUR VOUS,**

**CE QUE NOUS VOULONS**

- Des salaires décents
- Une réforme du diplôme de Préparateur
- La reconnaissance du Pharmacien Adjoint
- La participation des salariés aux nouvelles missions de l'Officine

**VOTER  
C'EST SIMPLE !**

Par correspondance ou par vote électronique : chaque salarié concerné recevra le matériel de vote.

**VOTER  
C'EST IMPORTANT !**

Nous ne pourrions pas continuer à construire et à faire vivre le dialogue social en Officine si nous ne rassemblons pas suffisamment de votes.

**VOTER  
C'EST VOTRE INTERET !**

Pour continuer à être défendus et représentés par des militants de l'OFFICINE qui connaissent bien vos préoccupations

**Chaque voix compte,  
surtout LA VOTRE !  
VOTEZ FORCE OUVRIÈRE**



[www.votezfopharmacie2012.org](http://www.votezfopharmacie2012.org)

FEDERATION NATIONALE DES METIERS DE LA PHARMACIE FORCE OUVRIERE

7, passage Tenaille 75014 PARIS Tél. : 01 40 52 85 60 Fax. : 01 40 52 85 61

[www.fo-pharma-cuir-habillement.com](http://www.fo-pharma-cuir-habillement.com)